

CHARTRE DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'AFIGESE

1. OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail représentent des espaces d'échanges, de partage d'expériences, de réflexions communes autour de thématiques précises afin de produire des contenus, de la doctrine mise à disposition des adhérents de l'association pour améliorer les pratiques professionnelles, adapter le service public, faire évoluer la réglementation.

Ils réunissent, sur la base du volontariat, des agents représentant des collectivités locales adhérentes et des représentants de personnes morales de droit privé adhérentes qui soutiennent les objectifs du groupe auquel ils sont inscrits et qui s'engagent à travailler dans ce sens.

2. MODALITÉS DE TRAVAIL

Finalités	Type d'actions
Découverte	Webinaire Invitation de personnes expertes Démonstration de solutions, usages et logiciels
Échanges	Échanges libres entre participants, rencontres Partage de cas d'usages, usage de logiciels, process, contacts, grilles de lecture ou d'analyse...
Production	Expérimentations, développement de cas d'usages Base formalisée de savoir partagés Élaboration d'une position partagée, voire d'un projet de « doctrine » Actualisation de référentiel métier Guide/cahier thématique, fiches pratiques Webinaire Articles revues AFIGESE (Lettres, Échos de l'évaluation), livre blanc Communications extérieures Formations

Ces finalités peuvent constituer une progressivité, avec la production comme finalité posée dès l'initiation du groupe. À l'échelle individuelle, chaque membre sera amené dans une progression, à la hauteur de ses disponibilités et investissement personnel, à :

- Se documenter,
- Analyser, identifier des questions clefs, expérimenter
- Se faire un avis, avoir un propos voire une doctrine pour son organisation
- Participer à une production collective du groupe.

3. FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Le groupe se réunit essentiellement en visio, avec objectif de rencontres en présentiel 1 à 2 fois par an.

Les responsabilités définies sont :

- Co-Animation : 2 personnes. En charge de l'animation tout au long de l'année, de la proposition d'un agenda permettant d'atteindre les objectifs fixés, de l'ordre du jour des réunions. Est le contact permanent auprès de le.a chargé.e de mission de l'AFIGESE et du responsable des groupes de travail au sein du Conseil d'Administration de l'AFIGESE. Prend des notes ou sollicite des contributions écrites de membres sur les aspects techniques, le compte-rendu de la réunion sur les aspects génériques étant assuré par le.a chargé.e de mission de l'AFIGESE.
- Responsable d'un sous-groupe, de la production d'un livrable ou d'une partie d'un livrable : organise les contenus, stimule les réflexions, présente le contenu au sein du groupe
- Contributeur : recherche documentaire, analyse de pratique, partage d'expérience, contribution écrite à un livrable, relecture de

livrable.

Les ressources du groupe

Le groupe fonctionne avec ce que chacun peut apporter : expériences, compétences techniques, contacts, sources, mais aussi simplement, et surtout : envie, curiosité.

Autres droits

Toutes les réunions sont enregistrées. Pour les réunions en visio, les personnes s'opposant à ce régime d'utilisation sont priées de couper leur caméra.

Dans le cadre d'expérimentations en relation avec l'objet même du groupe, les enregistrements pourront être confiés à des services tiers de traitement de données par une IA générative (par ex. Copilot de Microsoft, Chatgpt ou Zoom).

Plateforme de consignation des savoirs et réflexion

La plateforme retenue est celle de Talkspirit. Les réflexions seront a minima consignées au travers des comptes-rendus de séances, et idéalement synthétisées à mesure dès lors qu'une maturité suffisante est atteinte sur chaque thème.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX GROUPES DE TRAVAIL

4.1. Les personnes morales de droit public

Peuvent s'inscrire aux groupes de travail autant de personnes qu'il y a de représentants/cotisations de la collectivité adhérente à l'AFIGESE.

1 représentant = 1 inscription* à 1 GT

* Concernant le nombre d'inscriptions à un même groupe de travail, une souplesse pourra toutefois être accordée afin de s'adapter au fonctionnement interne de certaines collectivités. Par exemple, il arrive que des agents fonctionnent en binôme et assistent donc aux réunions à tour de rôle, un agent peut se faire remplacer par un autre, ...

4.2. Les personnes physiques issues du secteur public

Elles peuvent participer, à titre dérogatoire, à une, voire deux réunions, dans la limite d'une année, en attendant l'adhésion de leur collectivité.

4.3. Les personnes physiques issues du secteur privé

Elles ne peuvent pas s'inscrire aux groupes de travail. Aucune dérogation ne leur est accordée.

5. DROITS DE LA PERSONNE MEMBRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La personne inscrite à un groupe de travail est membre du groupe et, à ce titre :

- Elle peut participer aux réunions du groupe de travail, ainsi qu'à leurs déjeuners ;
- Elle est destinataire des convocations aux réunions, des comptes-rendus et des travaux produits par le groupe auquel elle est inscrite.

6. ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE MEMBRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La personne membre d'un groupe de travail et son employeur adhèrent aux objectifs du groupe et s'engagent à travailler dans ce sens. La personne participe de manière régulière et active aux réunions et aux travaux du groupe en fonction des responsabilités pour lesquelles elle s'est engagée : co-animation, responsable d'un sous-groupe, d'un livrable, d'une partie d'un livrable, contributeur autre.

Elle respecte, dans la mesure du possible, les horaires des réunions.

Afin de faciliter l'organisation des réunions par le.a chargé.e de mission de l'AFIGESE, elle l'informe le plus tôt possible de sa présence ou de son absence aux réunions.

7. UTILISATION ET DIFFUSION DES DIVERS DOCUMENTS PRODUITS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

Tous les documents utilisés et produits au sein des groupes de travail doivent être employés à titre confidentiel par leurs membres. Toute diffusion en dehors du groupe est interdite.

Chaque intervention formalisée (webinaire, support PowerPoint, communication) reste la propriété de son auteur, qui détermine les possibilités de diffusion (licence recommandée CC-BY-NC). Les citations doivent mentionner la première publication au sein de ce groupe.

Les productions collectives sont créditées à l'AFIGESE.

La copie et la diffusion des productions éditées, sous quelque forme que ce soit, est également interdite, l'AFIGESE étant propriétaire des droits d'auteur. Le non-respect de ces dispositions par un membre d'un groupe de travail entraîne son exclusion de ce groupe et l'AFIGESE se réserve le droit d'engager des poursuites à son encontre.

8. INSCRIPTION ET DÉSINSCRIPTION À UN GROUPE DE TRAVAIL

La personne qui souhaite s'inscrire ou se désinscrire à un groupe de travail contacte le.a chargé.e de mission de l'AFIGESE qui procède à sa demande (selon les conditions mentionnées dans le point 4 concernant une inscription).

Le.a chargé.e de mission de l'AFIGESE tient à jour la liste des membres actifs inscrits aux groupes de travail et gère les habilitations dans Talkspirit.

Pour toute demande de renseignement sur les groupes de travail, vous pouvez contacter Ina JINIKASHVILI, chargée de mission à l'AFIGESE :

Téléphone : 02 28 25 41 09
Courriel : ina.jinikashvili@afigese.fr

